



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

## **AVIS PUBLIC**

### **A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel**

**Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 7 septembre 2021, le règlement suivant a été adopté, à savoir :**

**Règlement no 318-2021 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité afin de régir les réservoirs d'eau dans les campings situés sur le territoire de la ZEC Chapais dans la zone FB**

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 8<sup>e</sup> jour de septembre 2021.

---

Maryse Lizotte  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière